

Carnet

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Martin Gutton, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

INVS

Martial Mettendorff rejoint François Bourdillon, directeur général de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et directeur général par intérim de l'Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). Il assurera des fonctions de directeur général adjoint, en appui au pilotage des deux établissements.

PÔLE EAU

Sylvain Boucher, délégué national de Veolia, succède à Michel Dutang à la présidence du pôle eau. Âgé de 53 ans, il est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

VOLTALIA

Marie de Lauzon est nommée au poste nouvellement créé de secrétaire général de Voltalia, producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables.

DANS LE MENSUEL DE MARS 2014

■ Petites bêtes contre grands chantiers

Les espèces protégées sont devenues le cauchemar des aménageurs. Le respect de la directive Habitats, Faune, Flore passe par un compromis entre projets et biodiversité.

■ Pays de la Loire fait sa révolution écologique

Les chambres consulaires régionales appellent toutes les entreprises à faire leur révolution industrielle et agricole.

INTERVIEW

MARIE-VÉRONIQUE GAUDUCHON

« Un portail européen par le financement citoyen »

Spécialisé dans le financement participatif des énergies renouvelables, Lumo passe à la vitesse supérieure. Les explications de sa directrice générale.

Cette semaine, Lumo clôt ses premiers appels à financement participatif...

Oui ! Nous avons au préalable mené deux projets pilotes. Il s'agissait de soutenir des toitures solaires près de La Rochelle. La première, en 2012, nous avait permis de valider le montage juridique et financier de notre offre. La seconde, en 2013, de tester notre plateforme internet. Nous avons depuis signé une convention-cadre avec la SEM Sergies, en Poitou-Charentes, et lancé nos deux premiers véritables appels à financement participatif. Ils concernent encore deux toitures solaires, chacune d'environ 250 kWc et de 430 000 à 440 000 euros de budget. Nous proposons aux citoyens d'en financer jusqu'à 20 %. Soit autant que les propriétaires des centrales. Quoi qu'il arrive, même si nous n'atteignons pas ce taux, notre partenaire bancaire, le Crédit coopératif, complètera la somme sous forme de prêt au porteur de projets. Cela nous donne une crédibilité technico-économique et permet de proposer des produits d'épargne peu risqués.

À qui sont-ils destinés ?

Lumo fait partie des premières plateformes labellisées en France. Le statut de « conseiller en investissement participatif », créé en octobre dernier, nous autorise à distribuer, via une plateforme internet, des titres aux citoyens. Pour l'instant à ceux fiscalisés en France. Notre métier consiste à leur proposer d'utiliser leur épargne pour soutenir des



centrales d'énergies renouvelables sur le territoire national. Nous pouvons ainsi financer jusqu'à un million d'euros par an et par projet. Ces titres financiers prennent la forme d'obligations, émises par les sociétés d'exploitation des centrales. L'intérêt est double.

D'abord, le détenteur d'une obligation a droit aux mêmes informations que les actionnaires. Ensuite, dès sa souscription, il connaît la durée de son engagement et sa future rémunération, ce qui n'est pas le cas des actionnaires. Lumo a opté pour des obligations amorties, si bien que le citoyen qui investit touche une rémunération chaque année. Ce modèle est sécurisé par le dispositif du tarif d'achat de l'électricité renouvelable.

À quelle échelle se joue l'avenir du financement citoyen ?

Pour perdurer, une plateforme comme Lumo devra soumettre beaucoup de projets aux citoyens. Nous voulons donc dès maintenant nous positionner au niveau européen pour mutualiser les moyens et atteindre une taille critique. Lumo est ainsi l'un des quatorze membres du projet européen Citizenergy avec notamment l'anglais Abundance Generation, leader du financement participatif en Europe. Ce projet vise à comparer la réglementation dans les différents pays pour pousser à une harmonisation. Il doit aussi déboucher, ce mois de février, sur un portail internet commun où les membres présenteront chacun leurs projets à soutenir. TB